



La Petite Plume de Puisseguin

N° 1 - Septembre 2020





LE MOT DU MAIRE

Puisseguinaises, Puisseguinais, vous le savez, nous vivons ensemble une période compliquée.

La Covid 19 a ceci de terrifiant, c'est qu'elle est sournoise, ne prévient pas et ses conséquences peuvent être terribles.

Actuellement, à Puissegui aucun cas de malades n'a été porté à notre connaissance, mais il faut rester très vigilant, respecter les gestes barrières, le port du masque, les distanciations physiques et veiller à ceux qui nous entourent.

Les services de la Mairie restent à votre écoute et sont toujours joignables, n'hésitez pas à nous signaler le moindre problème. Nous sommes là pour aider et apporter notre soutien, trop de personnes vulnérables et isolées nous entourent.

Cette situation pleine d'incertitudes, a des conséquences qui bouleversent jusqu'à notre vie municipale.

Le 4 juillet, le nouveau conseil municipal a été mis en place avec l'élection d'un nouveau Maire et de nouveaux adjoints et conseillers municipaux, qui aujourd'hui, sont au service de tous les habitants de Puissegui.

Compte tenu de la situation actuelle, nous sommes toujours dans l'impossibilité d'organiser une réception avec toute la population afin de vous adresser nos plus vifs remerciements et partager un moment convivial avec toutes celles et ceux qui voudront bien nous rejoindre.

La plupart des manifestations, rassemblements ont été annulés voire reportés.

Le conseil municipal prépare activement les dossiers de travaux à mettre en œuvre sur la commune dans divers domaines (routes, école, bibliothèque, complexe sportif...), tout cela en tenant compte de nos finances.

Le projet d'aménagement du centre bourg va voir le jour prochainement, pour cela des réunions préparatoires à ces travaux sont en cours malgré les difficultés liées à la COVID 19.

Une réunion publique pour ce projet doit avoir lieu, la difficulté pour nous étant de trouver une date compte tenu des contraintes sanitaires que nous impose la situation actuelle.

En attendant nos commerces du bourg continuent à nous servir et nous les remercions, n'hésitez pas à les faire travailler, la boulangerie, boucherie-charcuterie, épicerie, pharmacie, coiffeuse, brasserie, restaurant sont à votre service, sans compter le soutien et le professionnalisme des infirmières et du médecin.

Nous souhaitons une bonne rentrée à tous les élèves et toutes les personnes du corps enseignant qui fréquentent nos deux écoles.

Venez à la rencontre de nos diverses associations, elles sont à votre disposition.

Les vendanges ont commencé sous une météo estivale, malgré les épisodes de gel et de grêle qui ont détruit une partie de notre vignoble, nous souhaitons un excellent millésime 2020 à nos vignerons.

Restant à votre écoute.

Cordialement.

Jean-Michel PASQUON

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire



Jean Michel PASQUON

Conseiller Communautaire auprès de la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais

Les Adjointes



Jean-Marie DESPRES : 1^{er} adjoint

Conseiller Communautaire auprès de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais.
Délégué du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Saint Philippe d'Aiguilhe
Commissions communales : Finances, Appel d'offres, Bâtiments (vice-président), Communication et Culture.

Jean-Paul VEDELAGO : 2^{ème} adjoint

Délégué auprès du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de l'Est du Libournais.
Commissions communales : Finances, Appel d'offres, Bâtiments, Voirie (vice-président), Fêtes-Jeunesse et Sports.



Catherine PICKUP : 3^{ème} adjoint

Commissions communales : Finances (vice-présidente), Appel d'offres, Commerces, Fêtes-Jeunesse et Sports, Ecole (vice-présidente)

Alain BRANGER : 4^{ème} adjoint

Délégué au Syndicat Intercommunal d'Etudes de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (SIETAVI)
Commissions communales : Finances, Voirie, Environnement (vice-président), Communication et Culture.



Les Conseillers Municipaux



Daniel MONTCHARMON

Délégué auprès du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de l'Est du Libournais
Commissions communales : Finances, Commerces (vice-président), Fêtes-Jeunesse et Sports (vice-président)

Alain ARVIS

Commissions communales : Voirie, Environnement, Fêtes-Jeunesse et Sports.



Bernadette VALLET

Commissions communales : Bâtiments, Commerces, Environnement, Ecole.

Mireille DUMONT

Commissions communales : Commerces, Environnement, Communication et Culture (vice-présidente)





Séverine GOMME

Déléguée auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Chenil du Libournais et du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG)

Commissions communales : Finances, Voirie, Fêtes-Jeunesse et Sports, Ecole.

Thierry PASQUON

Commissions communales : Finances, Bâtiments, Voirie, Fêtes-Jeunesse et Sports.



Magali KOSAK

Commissions communales : Voirie, Environnement, Communication et Culture, Ecole.

Tony ABERLEN

Commissions communales : Bâtiments, Voirie, Commerces, Ecole



Bernard LE PICHON

Délégué auprès du Syndicat Intercommunal d'Électrification de Saint Philippe d'Aiguilhe

Commissions communales : Finances, Commerces, Environnement, Communication et Culture, Ecole.

Thomas DURAND-TEYSSIER

Commissions communales : Bâtiments, Voirie, Environnement.



VIE MUNICIPALE

Rentrée scolaire 2020 :



La rentrée s'est très bien passée à l'Ecole Publique Jeanne d'Albret avec un protocole sanitaire allégé. L'effectif est de 56 enfants avec 15 nouvelles inscriptions. Les élèves ont retrouvé leurs jeux de cour : vélos, roues, ballons, raquettes... Ils étaient heureux de tous se revoir et de pouvoir jouer à nouveau tous ensemble.

Les élèves de la classe de CP / CE1 ont découvert une nouvelle classe qui a été entièrement repeinte durant l'été.

Petits et grands étaient donc contents de rejoindre le chemin de l'école.



Pour l'Ecole du Sacré-Cœur, la rentrée s'est bien passée également.

L'établissement compte 54 élèves pour 3 classes. Les consignes sanitaires sont bien respectées et les familles jouent bien le jeu.

Centre de loisirs :

Le début d'année 2020 a été marqué par la pandémie de la COVID-19. Ce virus a chamboulé notre quotidien de tous.

Dans un premier temps, la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais a dû organiser la distribution de masques et de gel hydro-alcoolique aux professionnels de santé, aux mairies, ainsi que la mise en télétravail de la plupart de ses agents.

Néanmoins, une partie des agents ne peuvent pas télétravailler : les animateurs de centres de loisirs. La CDC en gère 5 sur le territoire.

L'accueil de loisirs **1,2,3 Soleil** de Puisseguin a revu son organisation pour veiller à la limitation de la propagation du virus. Suite aux recommandations de Jeunesse et Sports, nous avons constitué deux groupes. Le premier groupe comprend les enfants de moins de 6 ans et le deuxième, les enfants de plus de 6 ans.

Dans la mesure du possible nous accueillons maximum 60 enfants répartis, selon la demande, entre les moins de 6 ans et les plus de 6 ans. Afin de limiter la propagation du virus, l'objectif est que les deux groupes ne rentrent jamais en contact. Chaque groupe a ses salles attitrées. Aucun lieu ne sera commun aux deux groupes (sauf la salle de restauration qui est scindée en 2 ainsi que la salle d'accueil garderie).

De manière générale, dans l'ensemble des ALSH du territoire :

· **Pour les mercredis :**

Dans toutes les structures, les enfants des personnels prioritaires, ainsi que de toutes les personnes fournissant une attestation de travail de leur employeur sur la période demandée, seront inscrits en priorité en journée complète. Les autres familles seront averties une semaine à l'avance en fonction du nombre de places restantes. Une liste d'attente sera donc tenue par les directeurs.

En fonction des annonces du gouvernement sur l'évolution du protocole sanitaire, le fonctionnement des structures pourra évoluer au cours de l'année.

Une feuille de réservation sera à compléter pour les demandes d'inscription. A noter, que comme d'habitude, les réservations seront traitées par ordre d'arrivée (sauf pour les familles non prioritaires, qui elles, seront averties une semaine à l'avance en fonction des places disponibles).

Pour chacune des structures les familles et les équipes d'encadrement s'engagent à maintenir les gestes barrières. Aussi, l'ensemble du personnel portera un masque tout comme les enfants à partir de 11 ans. Le lavage de mains sera plébiscité plusieurs fois dans la journée et du gel hydro alcoolique sera à disposition dans l'ensemble des structures.

Les places par structures seront limitées.

· **Pour les vacances scolaires :**

En l'absence de nouvelles directives gouvernementales, l'accueil restera identique à celui organisé au moment de la rentrée scolaire.

Bibliothèque : elle est ouverte les 1^{er} et 3^{ème} mardi de 16 h à 18 h, le mercredi de 15h30 à 18h30 ; 7 bénévoles et une responsable administrative participent à son activité.

Sécurité :

Nous recommandons aux habitants d'être vigilants face au démarchage par téléphone et à domicile.

VIE ASSOCIATIVE

- **L'association Nature en Fêtes :**

Mme Marie-Thérèse ROUZAUD DE MONTFORT a annoncé dans ses actions 2020, l'annulation du second repas dansant prévu en octobre 2020.

- **Le rallye du Saint-Emilion :**

Après l'annulation de la 29^{ème} édition, le Président a indiqué que toute son équipe se mobilisait pour organiser la 30^{ème} édition qui aura lieu les 14, 15 et 16 mai 2021. Il remercie les riverains pour leur compréhension et le nouveau conseil municipal de permettre la pérennité du rallye.

- **L'association Croqu'la vie**

L'association Croqu' la vie, à l'unanimité des membres de son conseil d'administration, a décidé de suspendre ses activités jusqu'à la fin de l'année.

Si tout va bien, la reprise pourrait s'effectuer le mercredi 20 janvier 2021, date de son assemblée générale annuelle. Les conditions d'adhésion seront définies à cette occasion.

Le Président

Daniel MONTCHARMON

- Tennis club des vignes :

Comme pour l'ensemble de notre population, la saison 2020 a été marquée par cette crise sanitaire sans précédent. Après un début de saison tonitruant augurant une excellente année, ce fut le chaos dès le mois de février. Dans l'obligation de stopper entraînements et compétitions, il a fallu malgré tout garder la forme pendant cette période, chacun allant de son imagination afin de ne pas perdre les bonnes sensations de début d'année. A compter du 12 mai, une activité sous un strict contrôle a été mise en place, avec un protocole sanitaire sévère que chacun s'est engagé à respecter. Ainsi, petit à petit, chacun avec ses balles, évitant tout contact, la vie a peu à peu repris au TC Vignes.

Nous remercions toutes les personnes qui se sont conformées à ce qui était exigé. Notre tournoi international qui d'habitude se déroule au mois de mai, a été décalé au mois de juillet. Certes avec moins de joueurs, mais avec des parties tout autant disputées, mais sans l'organisation de soirées conviviales qui font aussi le charme de nos tournois. Les classements ont été « gelés » pour cette saison.

Les inscriptions pour la nouvelle saison se sont déroulées le 5 Septembre, et depuis le 14 Septembre, les entraînements ont repris sur l'ensemble de nos sites, toujours en respectant les gestes barrières ainsi que le port du masque à l'intérieur.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre ! Renseignements à tennisclubdesvignes@orange.fr

- Gymnastique Volontaire de Puisseguin :



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE PUISSEGUIN

Bon pour le corps, bon pour le moral !

Bougez dans votre commune.

Cours le mardi de 19h00 à 20h00 au foyer rural de Puisseguin, sous réserve de l'évolution des mesures sanitaires.

- Abdos, fessiers, gainage... vous ne pourrez plus vous en passer !!!!!

Tél : 06.81.82.99.31

Tél : 05.57.74.68.36

Tél : 06.74.79.98.97



ACTUALITES LIEES A LA SANTE

Après l'arrêté N° 33-2020 du 30 août 2020 imposant le port du masque pour les personnes de 11 ans et plus dans les zones à forte concentration de personnes, un plan d'actions a été mis en place pour répondre à l'évolution de la situation sanitaire dans la métropole bordelaise et le département par la Préfète de la Gironde le 14 septembre 2020 : limitation des rassemblements privés et familiaux, limitation des rassemblements et événements publics, renforcement des gestes barrières, renforcement des contrôles par les forces de sécurité intérieure avec l'appui des polices municipales et activation des registres communaux d'identification des personnes vulnérables. Le 23 septembre, en Gironde, de nouvelles mesures ont été prises. Elles viennent conforter et compléter celles prises depuis le 14 septembre dernier dans le département.

Ainsi depuis le 25 septembre et pour une durée de 15 jours, les mesures suivantes s'appliquent dans notre département :

- Toutes les salles de sport sont fermées excepté pour l'usage scolaire et périscolaire,
- Les piscines couvertes sont également fermées,
- Les salles des fêtes et polyvalentes sont fermées pour les usages festifs ou associatifs,
- Les rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public sont interdits,
- Les brocantes et les vide-greniers, les marchés à vocation non alimentaire, les manifestations sportives et festives sur la voie publique ainsi que les fêtes locales et étudiantes sont interdites.

Activation du registre des personnes vulnérables dans le cadre de la Covid 19.

La Préfète de la Gironde a demandé à toutes les communes d'activer le registre des personnes vulnérables au regard de la recrudescence de la circulation de la Covid 19.

La commune, dispose d'une liste de personnes vulnérables dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde, mais toutes les personnes ne sont pas nécessairement connues.

Si vous êtes âgé(e), isolé(e), handicapé(e), M. le Maire vous invite à vous faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie. Il sera ainsi possible de vous communiquer les messages d'alerte et de prévention et de prendre de vos nouvelles régulièrement au cours de cette période de crise sanitaire.

Remerciement des infirmières Cécile COURJEAU, Fabienne DROUULT et Jennifer MAC GUIGUE, infirmières libérales situées, 9 Place Fressineau à PUISSEGUIN souhaitons remercier vivement toutes les personnes de PUISSEGUIN qui se sont investies afin de nous apporter leurs aides en matériel de protection et leur soutien au plus fort de la crise due au CORONAVIRUS.

Tout d'abord, la mairie de PUISSEGUIN, Mr MILLET Daniel et Mme PALOMERA Viviane, Mr PASQUON Michel, la pharmacienne Mme BIAUMET Line, Mme FLEURIER Marie Pierre, Mrs ABERLEN Tony et Jean Jacques, Mr LETOS, Mme CHASSAGNE Sylvie et Maxime, Mme MORITZ ainsi que des mairies et des personnes des villages voisins. Nous tenions à dire un grand merci aux médecins généralistes du secteur pour leur disponibilité, leur confiance, leur soutien et leur immense bienveillance.

La mairie et les conseillers municipaux tiennent à remercier toutes les personnes qui ont aidé d'une façon ou d'une autre lors de cette crise sanitaire.

LE MOT DE NOTRE PHARMACIENNE



Que ton aliment soit ton médicament

La fin de l'été annonce la fin de beaux étals de fruits et légumes colorés riches en vitamines.

La rentrée ne doit pas nous faire oublier d'avoir une bonne alimentation riche et équilibrée.

Les vitamines sont des molécules organiques nécessaires au bon fonctionnement du métabolisme du corps humain. Une carence en celles-ci peut entraîner diverses maladies mais un apport excessif peut être toxique pour l'organisme.

Les vitamines se composent de deux grandes familles.

- les vitamines hydrosolubles, solubles dans l'eau, ne sont pas stockables et donc un excédent sera éliminé par voie urinaire :
 - la vitamine C joue un rôle d'antioxydant et stimule les défenses immunitaires. Elle participe aussi à la synthèse du collagène, protéine qui assure le soutien des tissus et la tonicité de la peau. Pour notre sang, elle facilite l'absorption du fer nécessaire à la synthèse des globules rouges afin de limiter le risque d'anémie et de fatigue. Où la retrouve-t-on ? Dans les kiwis, les poivrons jaunes, le cassis, le persil frais, les choux de Bruxelles crus, l'orange et le citron.
 - d'autres vitamines hydrosolubles comme les vitamines du groupe B interviennent dans le métabolisme des glucides, des protéines et des lipides. Elles participent au bon fonctionnement du système nerveux et à la production d'énergie. On en trouve dans presque tous les aliments mais principalement dans les produits laitiers, le poisson, le jaune d'œuf, la volaille, les abats et les noix.
 - Les vitamines liposolubles, solubles dans les graisses, sont stockables dans l'organisme et donc un excédent peut être nuisible.
 - la vitamine A favorise la croissance et améliore la vision. On en trouve dans les végétaux de couleur orange ou verte : carotte, potiron, abricot, melon, salade romaine, épinard et laitue.
 - la vitamine D favorise l'absorption du calcium et du phosphore et a un rôle majeur concernant la croissance et la solidité des os. Elle participe également au maintien des fonctions musculaires et immunitaires. On en retrouve dans les poissons gras, le jaune d'œuf, le lait écrémé et le beurre. Nous en manquons tous à partir de l'automne par manque d'exposition solaire.
 - la vitamine E a une action antioxydante et la vitamine K une action antihémorragique.

Être en bonne santé grâce à l'alimentation, c'est aussi préserver son environnement en faisant le choix de consommer des fruits et légumes locaux, de saison et issus d'une agriculture raisonnée. Plus savoureux et de meilleure qualité, ils sont aussi beaucoup moins nocifs pour l'environnement que les produits importés souvent traités avec des produits conservateurs et phytosanitaires. De plus, en allant les acheter à proximité, à vélo ou à pied, vous ferez du bien à votre organisme et aux commerces locaux.

Quels fruits et légumes choisir pour le mois d'octobre : Chou, courge, courgette, céleri, endive, fenouil, haricot vert, poireaux, pomme de terre, rutabaga, salsifis, topinambour, épinard, châtaigne, citron, coing, figue, framboise, myrtille, noisette, noix, poire, pomme et raisin.



Bon appétit

Line Biaumet

INFORMATIONS PRATIQUES

Végétalisation des cimetières :

Sous l'égide de l'ancienne municipalité, la commune de PUISSEGUIN a reçu début 2020 le Label Terre Saine décerné par le ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer, label récompensant les communes qui ont atteint le niveau « zéro pesticides ».

Soucieuse de son environnement, la commune a entrepris d'enherber les allées secondaires et entre-tombes de ses cimetières. Ce travail qui a débuté dès 2019, a été, compte tenu de la période de confinement et de tous les aléas qui sont venus se greffer, retardé dans sa mise en œuvre.

La nouvelle équipe va continuer à poursuivre les travaux pour répondre à la législation sur les pesticides et créer un espace paysager accueillant du public.

Ce travail demande un investissement de tous, car la commune ne pourra obtenir un bon résultat que si chacun entretient son espace.

Nous espérons que d'ici le printemps prochain, nous puissions donner à nos cimetières une autre image, tout en préservant ces lieux de recueillement, de méditation et de mémoire.

Urbanisme :

Vous prévoyez de faire des travaux ou des modifications au niveau de vos bâtiments, vous souhaitez construire : vous devez connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent.

Ces règles sont transcrites dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui a fait l'objet d'une modification en juillet 2019.

Ce document est consultable en mairie, ou sur le site internet de la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais.

Ainsi, avant de commencer des travaux, il est souhaitable de consulter le PLUi et plus particulièrement le plan de zonage et les prescriptions qui se rattachent à votre zone. Vous pourrez ensuite déposer une autorisation d'urbanisme auprès du secrétariat de la mairie après avoir complété le formulaire approprié à votre projet (soit une déclaration préalable, soit un permis de construire...). Votre dossier sera instruit par le service urbanisme de la CDC du Grand Saint Emilionnais. Les travaux pourront commencer lorsque vous serez en possession de votre autorisation et que le délai de recours aux tiers sera écoulé.

Pour rappel, toute modification de l'aspect extérieur de votre bâtiment est soumise à autorisation (ex : réfection de la toiture, modification des ouvertures, changement des menuiseries, surélévation...). Il en est de même pour la construction d'une maison, l'édification des clôtures, la construction des piscines, des garages ou des autres annexes à votre maison d'habitation.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat de la mairie ou du service urbanisme de la CDC du Grand Saint Emilionnais.





Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) :

Vous avez des travaux à réaliser ?

La communauté de Communes de Grand Saint Emilionnais a lancé depuis le printemps 2018, une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat.



C'EST QUOI L'OPAH ?

- Des conseils gratuits pour réaliser vos travaux.
- Des aides financières pour booster votre projet.
- Un appui administratif pour vous aider dans vos démarches.

Avec l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais vous accompagne dans la rénovation de votre logement !



C'EST POUR QUI ?

- Votre logement a plus de 15 ans et :
- Vous êtes propriétaire occupant de votre logement, et vos ressources respectent certains plafonds, ou
- Vous êtes propriétaire, sans condition de ressources, d'un logement que vous souhaitez mettre en location.

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour réaliser vos travaux

Exemple propriétaire occupant : rénovation énergétique



Travaux : 23 000 €

- Remplacement chaudière
- Remplacement menuiseries
- Installation VMC

Subventions publiques : 17 000 €

Prêt à taux zéro : 5 000 €

Des travaux financés à 74 %

Exemple propriétaire occupant : adaptation du logement

Travaux : 22 000 €

- Adaptation de la salle de bain
- Modification des cloisons pour cheminement du fauteuil roulant
- Changement porte d'entrée pour accès plain-pied

Subventions publiques : 16 000 €

Des travaux financés à 72 %



Exemple propriétaire bailleur : logements T4 en loyer social



Travaux : 182 500 €

- Redistribution des pièces existantes, mise aux normes électriques, isolation du logement, chauffage...

Subventions publiques : 95 000 €

- Deux logements de 74 et 84 m²
- Loyers sociaux : 421€ et 482€

Des travaux financés à 52 %

QUELS TRAVAUX ?



Rénovation énergétique (isolation intérieure et extérieure, menuiseries, chauffage...)



Mise aux normes d'un logement dégradé (sanitaires, chauffage...) et assainissement



Adaptation aux handicaps et prévention du vieillissement (accessibilité, sanitaires adaptés...)



ATTENTION

Les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord des financeurs.

Ils doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.



Contactez-nous au :
05.56.33.88.94

Vous souhaitez savoir si vous êtes éligible ? Une permanence a lieu le 1^{er} jeudi de chaque mois à Lussac et le 3^{ème} jeudi de chaque mois à Sainte Terre. N'hésitez pas à vous renseigner !

Prochaines permanences de 9 h 00 à 12 h 00 (sauf les jours notés APM) :

- **Mairie de Lussac :**

Jeudi 5 Novembre

Jeudi 3 décembre (APM)

Mairie de Sainte Terre :

Jeudi 15 Octobre

Jeudi 19 Novembre

Jeudi 17 décembre

Afin de respecter les mesures de distanciation sociale nécessaire pour lutter contre la Covid-19, les permanences sont sur rendez-vous (05 56 33 88 94).

Règlementation en vigueur concernant les plantations le long des voies publiques :

Il est interdit de planter des arbres ou haies en bordure des voies communales à moins de 2 mètres pour les plantations de plus de 2 mètres de hauteur et à moins de 0,50 mètre pour les plantations inférieures à 2 mètres de hauteur.

Les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers. Les haies doivent être taillées de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Le domaine public routier communal ne doit pas être encombré et la circulation ne doit pas être entravée ou gênée lors des opérations d'abattage, d'ébranchage, de débitage,... des arbres situés sur les propriétés riveraines.

L'entretien des plantations est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

En cas de danger grave ou imminent, le Maire, peut prescrire toutes mesures de sûreté exigées par les circonstances, décider l'abattage des plantations privées présentant un danger pour la sécurité publique.

M. le Maire en appelle au civisme des propriétaires de haies et autres plantations en bordure de voies communales pour respecter la législation et ainsi garantir la sécurité des usagers.



Ne brûlez pas vos déchets verts....

Au-delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importante.

Valorisez vos déchets verts !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins, plus respectueuses de la qualité de l'air et du sol existent :

Le broyage,

Petits et gros branchages broyés permettent de réutiliser les déchets verts sur place.

Le paillage,

Simple et peu coûteux, il permet de nourrir et de conserver l'humidité des sols et de protéger du gel les végétaux fragiles et il évite la pousse des mauvaises herbes.

Le compostage,

Tonte de pelouse et feuillage peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes. Cela permet de produire directement dans son jardin un engrais naturel et de qualité pour toutes vos plantes.

Le SMICVAL met à disposition gratuite un composteur en échange d'un engagement de bonne utilisation.

Détail et informations pratiques : www.smicval.fr



INFORMATIONS UTILES

Commerces :

Les commerçants de Puisseguin vous attendent en respectant les gestes barrières et le port du masque obligatoire pour se protéger et vous protéger.



La pharmacie de Puisseguin - 05 57 74 15 22

Ouverte du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 45
Fermée le mercredi et samedi après-midi



La boucherie-charcuterie Paludetto - 05 57 84 49 47

Ouverte du mardi au dimanche de 8 h 30 à 12 h 30 et 15 h 30 à 19 h 00
Fermée le lundi et le mercredi et dimanche après-midi



Le multi-services Proxi – 05 57 24 10 89

Ouvert du mardi au samedi de 7 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 19 h 00
Dimanche de 8 h 00 à 12 h 30
Fermé le jeudi après-midi, dimanche après-midi et jours fériés



La boulangerie Seguy – 05 57 74 63 31

Ouverte du lundi au samedi de 6 h 30 à 20 h 00
Dimanche et jours fériés de 6 h 30 à 13 h 30



Le salon de Maud – 05 57 50 35 92

Ouvert mardi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 19 h 00

Samedi de 9 h 00 à 17 h 00



Le Bistrot de la Gare – 05 57 24 23 63

Ouvert du mardi au samedi de 12 h 00 à 14 h 00 et de 19 h 00 à 21 h 00

Fermé le lundi et dimanche



Restaurant La Table de Margot et Hôtel Fleur de Roques – 05 57 74 55 69

Du mardi soir au dimanche soir sur réservation uniquement

de 12 h 00 à 13 h 30 et le soir en deux services à 19 h 30 ou 21 h 00



Tous les mercredis sur la place de l'Eglise à partir de 17 h 30

Tél. : 06 84 28 38 82

Marché Hebdomadaire :



Tous les mercredis de 8 h 30 à 13 h 00 sur la place de l'Eglise

Réunion publique

JEUDI 15 OCTOBRE 2020 à 19 h 00

SALLE DU FOYER RURAL DE PUISSEGUIN

sous réserve des mesures réglementaires gouvernementales ou préfectorales liées à la crise sanitaire

Présentation des études préliminaires du projet d'Aménagement de Bourg

Suite à la signature de la Convention d'Aménagement de Bourg avec le Département, la municipalité invite la population à la présentation des études préliminaires de la démarche d'aménagement globale du centre bourg.

Dans le cadre de cet aménagement, les objectifs retenus sont les suivants :

- La sécurisation des déplacements piétonniers, des usages et pratiques au quotidien au niveau du centre bourg, Place de l'Eglise,
- La sécurisation de l'axe principal de circulation avenue Beauséjour,
- La structuration des espaces publics principaux et secondaires – Place de l'Eglise – Place Fressineau, Parc Simonet
- La sécurisation de l'entrée Est du Bourg (RD 123^e7)



CONTACTS UTILES

N° vert national pour les questions non médicales :
0800 130 000 (appel gratuit)

Toutes les informations à jour :
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Cellule régionale de renseignements Covid-19 :
ars-an-contact-covid19@ars-sante.fr

Directeur de la publication : Jean-Michel PASQUON

Responsable de la publication / Comité de rédaction : Jean-Michel PASQUON / Mireille DUMONT, Magali KOSAK, Jean-Marie DESPRES, Bernard LE PICHON, Alain BRANGER

Imprimé par la Mairie de Puisseguin / Dépôt légal : Septembre 2020